

MIGRATION Depuis 2006, 5500 femmes marocaines se rendent chaque année à Huelva, dans le Sud de l'Espagne, pour travailler dans les champs de fraise. Une étude, publiée le 28 janvier 2011, a été réalisée sur cette population. Constats et chiffres.

Le goût amer de la fraise espagnole



S.L. La migration circulaire féminine : vecteur de développement», est l'intitulé du projet lancé par le Centre d'initiatives et de recherche en Méditerranée (CIREM) et la Fondation Orient Occident (FOO). Le premier fruit de ce travail est une étude de terrain sur le vécu de ces ouvrières agricoles en partance pour quelques mois en Espagne. L'objectif premier exprimé par les auteurs de cette recherche est de mesurer la contribution à la réflexion sur le lien entre migration circulaire et développement. L'étude aborde «l'impact des remises de fonds des femmes migrantes sur le développement local, l'impact socioculturel de l'expérience migratoire

pour la femme marocaine». En d'autres termes, il s'agit d'étudier dans quelles mesures cette opération de migration saisonnière est vraiment bénéfique pour ces femmes.

Un bénéfice immatériel

Depuis 2006, un protocole de partenariat est signé entre l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) et la mairie de Cartaya, province de Huelva (Sud de Espagne). De cet accord est né le Programme de gestion éthique de l'immigration saisonnière». Ce dispositif permet grâce à un finance-

ment initial de l'UE, le recrutement de femmes à des fins de travail et pour une période limitée. L'étude s'est basée sur un premier échantillon de 65 femmes issues du milieu rural et plus précisément des zones de Larache et de Lekser Lekbir. Le deuxième échantillon

L'année 2002 a été marquée par l'installation clandestine en Espagne de 90% des travailleuses. Après ce non-retour massif, les gouvernements espagnol et marocain ont durci les procédures.

concerne les migrantes agricoles in situ à Huelva.

Peu des femmes interrogées expriment la volonté de s'installer définitivement en Espagne. Depuis 2003, un vrai tour-

nant a été amorcé, «l'année 2002 a été marquée par une fuite importante de ces travailleuses saisonnières (sur les 500 femmes, 90 % ont «préféré» s'installer clandestinement en Espagne», annonce Chadia Arab, la chercheuse et auteure de l'enquête. Après ce non-retour massif, le gouvernement espagnol et son homologue marocain ont durci les procédures afin de lutter contre la migration clandestine. Pour être acceptée, la femme doit avoir des attaches au Maroc, soit un mari et des enfants. Cette mesure a permis de réduire le taux de départ à 4,5% en 2008, le profil dominant étant les femmes mariées ou divorcées.

Ce voyage de trois mois permet une émancipation certaine de ces femmes. 66% d'entre elles ne sont pas satisfaites de leur vie au Maroc, avec 20 réponses qui le justifient par le manque de liberté, avant même le manque d'argent et le

Pendant trois mois, une grande partie des 5500 femmes vivent dans des logements en préfabriqué au milieu d'une forêt, à plusieurs km de la ville.

manque de travail. Pourtant, seules 25% des femmes ont pensé à quitter le pays. «De vrais changements s'opèrent sur la personnalité et la prise de confiance en soi pour les femmes après la migration», analyse C. Arab, qui est également professeur universitaire à l'université d'Angers. 85% sont plus sûres d'elles à leur retour d'Espagne. «C'est peut être le changement le plus significatif», commente-t-elle. 80% ont plus d'autorité sur elles-mêmes. 54% arrivent à prendre des décisions seules. Et 52% pensent que le regard porté sur elles a changé depuis leur retour.

«La majorité des femmes, presque 70% de celles qui ont été interrogées, disent que c'est d'abord le changement financier et économique qui est le plus important», observe C. Arab. Sur ce point, 23% de ces femmes gagnent moins de 35 euros par jour, soit moins de 1.000 euros par mois. Peu, très peu, surtout que selon la chercheuse «certains contrats de travail ont été vendus à des femmes contre

des milliers d'euros». Pour Mustapha Azaitraoui, coordinateur du projet et représentant du CIREM, «vu que cette migration est limitée dans le temps, l'impact est très réduit sur ces femmes».

En attendant des droits

L'étude préconise le droit à la liberté de circulation entre les deux pays pour ces femmes, 64 des 65 femmes interrogées revendiquent d'ailleurs ce droit. «Il semble que les femmes aient accepté et assimilé le fait qu'elles venaient travailler quelques mois l'année. Ce qu'elles ne souhaitent pas c'est que cela s'arrête un jour. Qu'un système qu'elles ne maîtrisent pas leur impose la durée et l'année de travail. Pour y remédier, il faudra alors réfléchir à moyen terme à une manière de les régulariser, et qu'elles puissent au bout d'une troisième saison, par exemple, pouvoir obtenir une carte de séjour en Espagne», recommande le CIREM et la FOO.

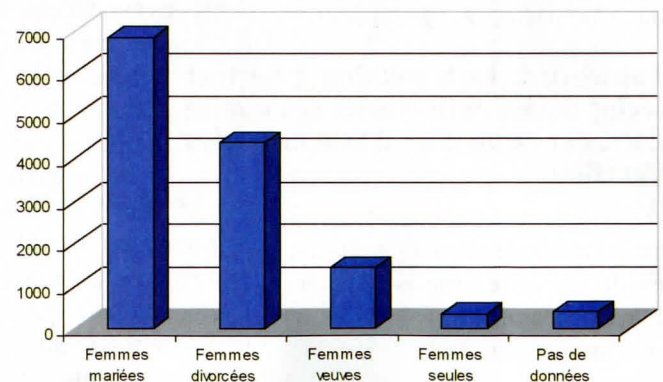
Deuxième recommandation, le droit à une formation adaptée en alphabétisation, en langue espagnole, en droit du travail et une formation liée à la citoyenneté et les discriminations en pays d'installation. Le droit au logement est aussi évoqué par les travailleuses à agricoles. Pendant trois mois, une grande partie des 5500 femmes vivent dans des logements en préfabriqué au milieu d'une forêt, à plusieurs km de la ville. «Ces logements étaient peu appréciés par les femmes, à cause de la vétusté des logements, des odeurs d'égoûts qui s'en dégagent, de l'isolement et de son éloignement à la fois de la ville et des coopératives où elles travaillent», témoigne C. Arab. Les femmes demandent aussi une sélection plus égalitaire, qui n'exclut pas les hommes et

Les Marocains à l'assaut de l'Italie

En 2011, l'Italie prévoit d'accueillir 98.080 nouveaux travailleurs. L'opération débute en février et déjà 303 mille demandes sont parvenues au ministère de l'Intérieur. Les plus nombreuses demandes faites le premier jour concernent des ressortissants du Bangladesh (49 mille) suivis du Maroc (46 mille). Sur ce nombre, les autorités italiennes auront à choisir 4500 personnes seulement et ce, selon un quota prédéfini. Le royaume a le 2^e plus grand quota parmi les pays arabes, après l'Égypte qui a 8000 postes. Après le Maroc, on trouve la Tunisie avec 2000 postes et l'Algérie qui en a 1000.

femmes célibataires, «le critère des femmes mariées est d'ailleurs dénoncé par la société civile», rappelle la chercheuse. La dernière recommandation concerne la question du co-développement, «il est indispensable de mener de front une politique de stimulation des investissements et d'ancrage à la société, à l'économie et à la culture régionale. Il est aussi important que ces femmes soient mieux encadrées par des formations, par des conseillers de l'ANAPEC pour les aider à monter leur propre activité», recommande l'étude.

Profil des femmes saisonnières en 2008 sur un effectif de 13380 femmes marocaines



Source: CIREM et FOO